

**REUNION INTERSESSIONNELLE DU COMITE PERMANENT DE LA
CONVENTION D'OTTAWA SUR LES MINES ANTI-PERSONNELLES
Genève 09-12 février 2004**

Intervention du Sénégal.

**Monsieur le Président,
Honorables délégués,**

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres du bureau du Comité de coordination, le Centre de déminage humanitaire et l'ensemble des acteurs de l'action antimines, pour l'organisation de cette session. Je voudrais également remercier Madame l'Ambassadeur de Thaïlande, Présidente de la 5^{ème} Assemblée des Etats Parties à la Convention d'Ottawa, pour les efforts faits par son Gouvernement l'année dernière lors de nos assises à Bangkok.

Permettez moi aussi de remercier les autorités kenyanes qui ont bien voulu accepter d'abriter au mois de novembre prochain, la première conférence d'examen de notre convention commune. A ce sujet, ma délégation voudrait exprimer à la délégation sœur du Kenya, sa pleine disponibilité à travailler à la réussite de cet important évènement.

Monsieur le Président,

Je voudrais, sur cette même lancée, partager avec vous et avec l'ensemble des délégations présentes, l'évolution de la situation du danger des mines dans mon pays, situation qui a connu une amélioration très positive au cours des dernières années.

Selon les données statistiques actuellement disponibles, 452 victimes ont été enregistrées entre 1993 et 1999 dont 91 tuées et 324 blessées. Cependant, une diminution sensible du nombre des victimes s'est réalisée entre 2000 et 2003. Par exemple, en 2000, il n'a seulement été enregistré que 65 victimes dont 22 tuées et 43 blessées ; en 2001, 54 victimes dont huit tuées et 46 blessées ; en 2002, les victimes étaient au nombre de 48 tandis qu'en 2003, elles ne sont plus qu'à 17.

Cette décroissance très encourageante du nombre des victimes de mines est due à une bonne politique de déminage et de sensibilisation menée conjointement par l'Etat et certaines organisations humanitaires qui travaillent activement sur le terrain aux côtés des populations locales.

Il faut d'emblée préciser que la pose de mines au Sénégal n'a été le seul fait des groupes rebelles qui ont largement bénéficié de la circulation et du trafic de ces engins à travers les pays frontaliers. Ces engins sont souvent cédés aux groupes rebelles à des prix dérisoires par les trafiquants d'armes.

Par exemple, en comparant les prix, il est possible d'acquérir une mine terrestre pour la modique somme de trois à quatre dollars u.s soit environ 1500 à 2500 f cfa. C'est donc très bon marché si l'on considère le parcours suivi par cette mine avant de tomber entre les mains de son utilisateur en Casamance.

Après avoir probablement vu le jour en Chine, en Bulgarie ou en Russie, cet engin aura atteint le Sénégal via la Guinée Bissau ou la Gambie ou l'un des pays de la sous région. Il urge donc de s'attaquer à ce problème en stoppant ce trafic destabilisateur. La prochaine conférence d'examen devra, entre autres, s'attaquer à ce trafic dangereux qui n'est pas encore suffisamment pris en compte. Ceci reste une priorité pour mon pays tout le déminage y compris le déminage humanitaire sous certaines conditions, l'assistance aux victimes par la prise en charge médicale et la réinsertion socio-économique ainsi que la destruction sans conditions, des stocks de mines déterrées.

S'agissant du déminage, on estime actuellement à plusieurs centaines le nombre de mines antipersonnel posées au Sénégal depuis 1982. La région de Ziguinchor, principal foyer de conflit, compte à elle seule plus de 473 mines, contre environ 130 pour celle de Kolda située à 185 Km, plus à l'Est.

Pour l'essentiel, ces engins ont été placés dans des lieux stratégiques, notamment le long de la frontière entre le Sénégal et la Guinée Bissau, autour de certains villages ou aux abords d'exploitations agricoles, de plantations de mangues, de bananes et d'anacardières.

Pour faire face à ce fléau, notre Gouvernement, sans récuser l'assistance et la coopération d'autres partenaires, s'appuie principalement sur l'expertise de l'armée nationale qui quotidiennement s'emploie à nettoyer les zones polluées. Mais du fait de la complexité des opérations qui demandent des niveaux d'aptitude élevés, le Sénégal dans le cadre de sa stratégie nationale de déminage a mis en place un Centre national de déminage. Ce Centre déjà opérationnel depuis juillet 2003, est installé à Bargny à près de 20 km de Dakar.

Il est placé sous la responsabilité du Génie militaire qui en assure le fonctionnement. Il a principalement pour rôle de former nos experts nationaux aux techniques de déminage les plus modernes face à l'évolution rapide des technologies de conception des mines. Ce Centre vise à faciliter la réalisation des objectifs de notre pays en matière de déminage en rapport avec nos obligations internationales telles que inscrites dans la Convention d'Ottawa.

S'agissant de l'assistance aux victimes, elle se fait à deux niveaux : l'assistance médicale et la réinsertion socio-économique.

➤ L'assistance médicale.

A ce niveau, le Gouvernement fournit des soins divers et la pose de prothèses aux victimes amputées. Cette assistance est complétée par les apports divers des organismes humanitaires et par des volontaires nationaux ou étrangers.

➤ Quant à la réinsertion socio-économique.

Qui comprend essentiellement deux volets à savoir la formation professionnelle et la réintégration socioéconomique, elle se fait d'abord au travers d'écoles spécialisées qui initient les victimes à des professions adaptées à leurs handicaps. Ensuite, l'Etat les aide à identifier des projets porteurs en leur facilitant l'accès au crédit. De même, il encourage la formation d'associations d'handicapés qui, outre les activités lucratives auxquelles elles peuvent s'adonner, travaillent également à défendre les droits de leurs membres.

Je vous remercie de votre aimable attention.